

EVALUATION D'INCIDENCES AU TITRE NATURA 2000

1 – Contraintes environnementales

La zone d'étude n'est concernée par aucune contrainte environnementale, ni aucune zone d'inventaire.

Directive Habitat et Charte Natura 2000

Le périmètre de la zone Natura 2000 la plus proche se trouve à environ 1,2 km au sud-ouest (Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes/Limagnes - site n° 2c : Puy de Bane, FR8301035).

Les informations suivantes sont tirées du DOCOB (Document d'Objectif) validé le 23/10/2012 et du Formulaire Standard de Données.

La totalité de ce site Natura 2000 s'étend sur une superficie d'environ 2 311 ha à l'ouest du Val d'Allier, dans le département du Puy-de-Dôme. Il regroupe 40 entités disjointes.

Longeant la plaine de la Limagne, il se compose de trois grandes unités géologiques : les buttes volcaniques anciennes (les puys), les coulées de laves (chaux basaltiques et coteaux marneux sous-jacents) et les gorges encaissées des Couzes provenant du Massif du Sancy.

Cet ensemble est marqué par une forte variation du relief et de la géologie qui confère à cette zone une très grande richesse écologique avec 17 habitats naturels et 14 espèces dont la conservation est d'intérêt communautaire.

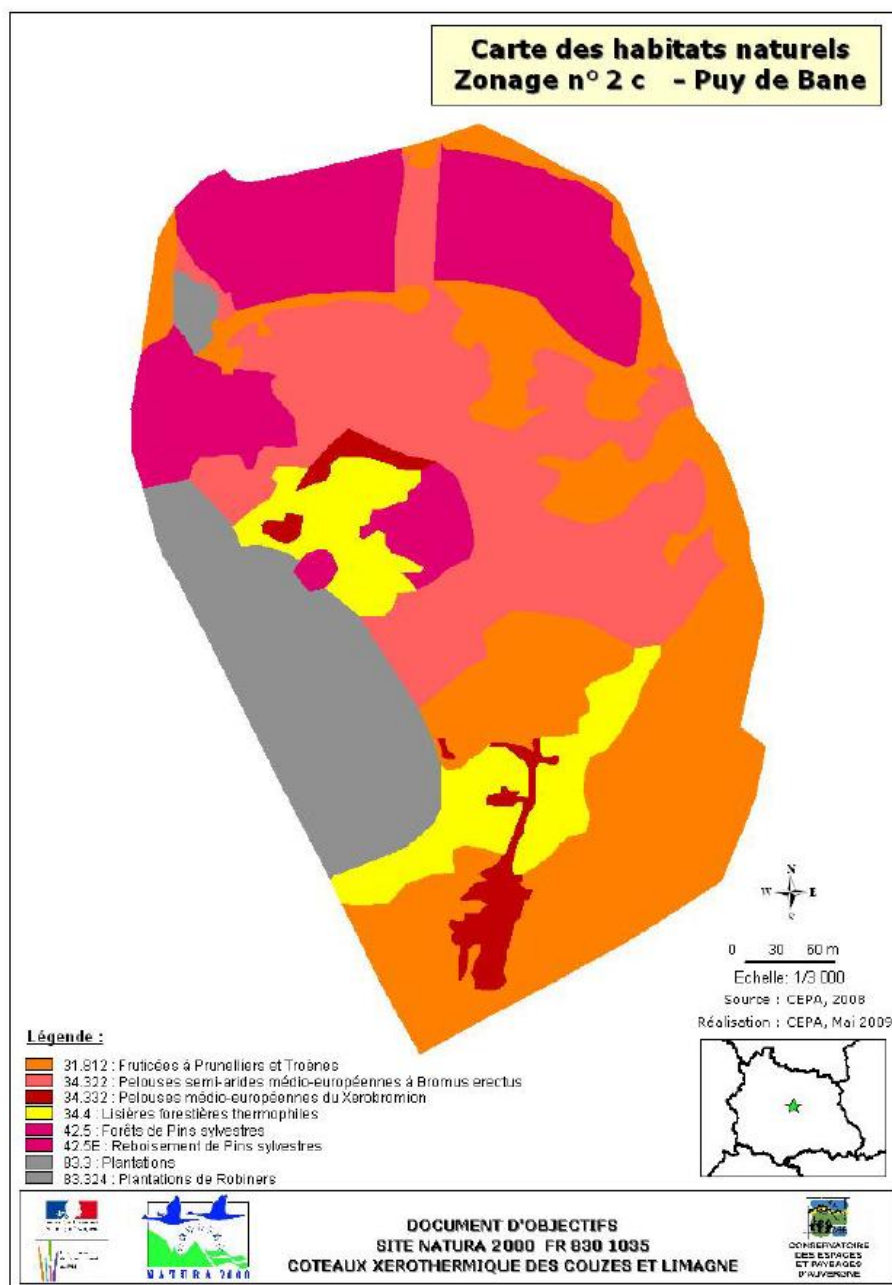
Les 6 objectifs de développement durable sont principalement liés au maintien et au développement des pratiques agro-pastorales qui sont adaptées aux enjeux de préservation et de restauration de cette mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire :

- Préserver les milieux agropastoraux remarquables (pelouses sèches, prés salés intérieurs, prairies de fauche),
- Restaurer les milieux dégradés,
- Préserver la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune,
- Evaluer la mise en œuvre de Natura 2000,
- Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du DOCOB,
- Sensibiliser le public et aménager le site.

Selon l'atlas cartographique du DOCOB, l'entité n°2c du Puy de Bane est essentiellement constituée de pelouses sèches accompagnées de fourrés, de fruticées et de broussailles.

Ce sont principalement des habitats thermophiles : fruticées à Pruneliers et Troènes, lisières forestières thermophiles, pelouses semi-arides médio-européennes à *Bromus erectus* et pelouses médio-européennes du Xerobromion.

Les espèces remarquables présentes sont des insectes.



Les principaux facteurs agissant défavorablement sur l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont :

- ✓ La disparition d'habitats naturels liée à la déprise agricole (abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage, évolution progressive des landes et pelouses non gérées vers des milieux forestiers) ;
- ✓ Les nuisances liées aux carrières de sables et graviers qui peuvent se trouver à proximité ;
- ✓ L'extension des zones urbanisées.

Le relief accidenté des coteaux secs a engendré une forte déprise agricole qui, du fait de leurs caractéristiques topographiques et pédologiques, sont des territoires peu mécanisables et aux sols peu productifs.

La proximité de ces coteaux avec les plus grandes zones périurbaines du département (Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne et Issoire) induit une forte pression anthropique à proximité du site. Les coteaux secs apparaissent comme des écrans de verdure au sein des grandes zones périurbaines, et constituent ainsi des lieux privilégiés où se concentrent de nombreuses activités de loisirs (randonnée, sports motorisés, activités aériennes de vol libre, découverte du patrimoine).

L'ensemble de ces activités socio-économiques et culturelles provoquent des conflits d'usage.

Le morcellement foncier important, la proximité avec des zones périurbaines en évolution, la fréquentation touristique et la faible rentabilité des sols des coteaux secs sont autant de freins à l'installation et au maintien d'une gestion agricole durable, qui est pourtant le meilleur moyen de préserver les richesses naturelles du site.

Le projet se trouve suffisamment à l'écart de ce site pour ne pas avoir d'incidence notable sur les habitats prioritaires.

La position du projet dans un centre-ville très dense génère un effet de coupure important qui empêche les échanges entre la zone Natura 2000 et le projet, qui se trouve ainsi relativement isolé. Il n'y aura donc pas d'incidences notables sur les espèces prioritaires.

Un second périmètre de zone Natura 2000 se trouve à environ 1,4 km au sud et à l'est (Val d'Allier - Alagnon, FR8301038). C'est également le site le plus proche en aval hydraulique.

Cette zone est située au centre du département du Puy-de-Dôme. Elle s'étend sur une superficie totale de 2 419 ha.

Il s'agit, entre autre, du lit majeur inondable de l'Allier qui assure une fonction de corridor fluvial sur la moitié sud du département du Puy-de-Dôme.

Le site abrite un cortège de milieux naturels alluviaux liés à la dynamique fluviale active de la rivière, avec notamment forêts alluviales à bois tendres et à bois durs, habitats du lit mineur mais aussi prés salés localisés.

On note la présence des grands poissons migrateurs et d'autres espèces liées au corridor fluvial.

Les principaux enjeux sont liés :

- à la dynamique fluviale,
- à la ressource en eau exploitée pour l'eau potable,
- à l'agriculture,
- à l'anthropisation du site liée à sa situation péri-urbaine des villes d'Issoire et de Clermont-Ferrand.

Les principaux facteurs agissant défavorablement sur l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont : les enrochements des berges, l'extraction de granulats, l'agriculture intensive, la baisse de la nappe.

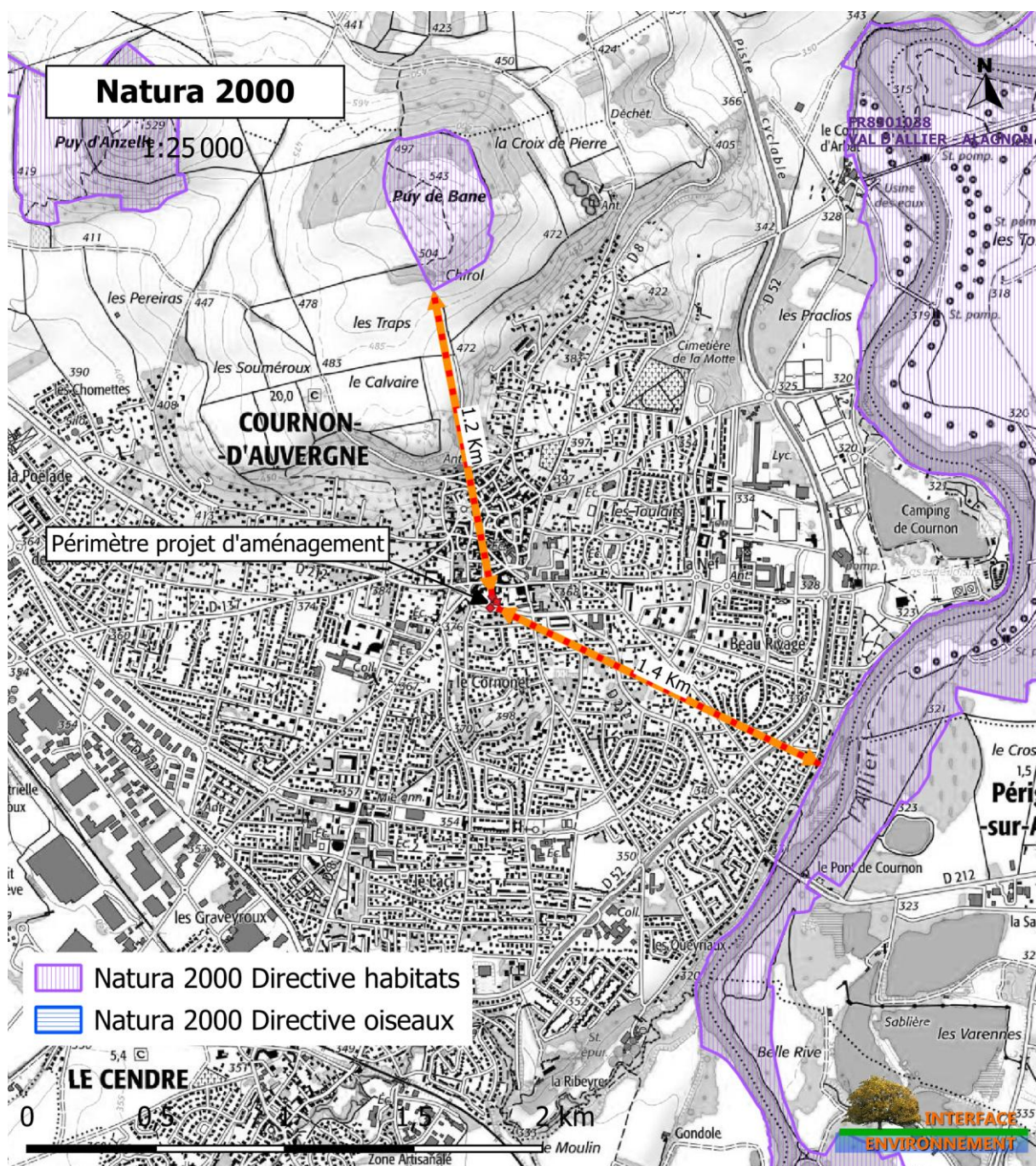
L'aménagement du parking concerne des parcelles déjà bâties, dans un contexte urbain très dense qui ne présente pas de sensibilité particulière.

Le projet ne prévoit aucune destruction, ni altération des habitats prioritaires décrits dans la zone Natura 2000 (prés salés, formations herbeuses à Nardus, sources pétrifiantes, boisements humides).

Concernant les espèces prioritaires observées dans cette zone, ce sont des espèces à faible rayon d'action. Les espèces aquatiques (comme la loutre, le sonneur à ventre jaune ou la lamproie de planer) ne seront pas affectées étant donné qu'il n'y a pas de milieux aquatiques sur la zone d'étude. Les espèces d'insectes et les chauves-souris sont capables de se déplacer en vol sur de plus grandes distances mais elles sont liées à des habitats boisés qui sont inexistantes sur le projet.

Le projet se trouve suffisamment à l'écart de ce site Natura 2000 pour ne pas avoir d'incidence notable sur les habitats prioritaires.

La position du projet dans un centre-ville très dense génère un effet de coupure important qui empêche les échanges entre la zone Natura 2000 et le projet, qui se trouve ainsi relativement isolé. Il n'y aura donc pas d'incidences notables sur les espèces prioritaires.



2 – Intérêt des Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique ou Floristique)

Les deux zones d'inventaires les plus proches du projet sont :

- Z.N.I.E.F.F. de type 1 Puy Long – d'Anzelle et de Bane (identifiant : 830005667), d'environ 504 ha, qui est située à 0,5 km au nord du projet.
- Z.N.I.E.F.F. de type 1 Allier Pont de Mirefleurs - Dallet (identifiant : 830020421), d'environ 831 ha, qui est située à 1,4 km au sud et à l'est.

Ces deux zones sont à mettre en relation avec les zones Natura 2000 précédentes qu'elles englobent.

Les Z.N.I.E.F.F. de type I sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique, elles abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

Elles correspondent au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que dans les départements d'outre-mer.

Ces inventaires naturalistes sont validés scientifiquement dans chaque région par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, puis nationalement par le Muséum national d'histoire naturelle.

Les Z.N.I.E.F.F. de type II sont de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. Leurs délimitations s'appuient en priorité sur leurs rôles fonctionnels.

Le projet se trouve dans le centre-ville de Cournon d'Auvergne. Il ne sera donc pas de nature à générer des nuisances particulières sur leurs habitats et leurs espèces.

